

Un Jura militant pour le climat ?

Baptiste Laville (Verts)

Le Ministère public jurassien a condamné au mois d'octobre un militant jurassien d'Extinction Rebellion qui cherchait pacifiquement et de manière mesurée, par le blocage d'une route durant quelques minutes, à alerter la population jurassienne quant aux multiples dangers d'une inaction collective face au changement climatique. Plusieurs Jurassiennes et Jurassiens ont récemment été condamné•es par des tribunaux d'autres cantons pour des actions en tous points similaires. Bien que la justice ne se montre actuellement pas clémente avec ces lanceurs et lanceuses d'alerte, il semble particulièrement important de rappeler que le jugement de première instance du *Procès des activistes de Lausanne action climat* reconnaissait que la gravité du dérèglement climatique peut justifier des actes de désobéissance civile non-violente d'ampleur raisonnable. Bien que débouté par le Tribunal fédéral, ce jugement ainsi que de nombreux avis de scientifiques, prouvent que l'état de nécessité clamé par les militant•es du climat n'est pas infondé et qu'il pourrait bien être reconnu un jour ou l'autre.

Si la séparation des pouvoirs entre la justice et le monde politique doit être respectée, le Gouvernement jurassien, sans s'opposer aux décisions de justice, est certainement particulièrement sensible au fait que certain•es de ses citoyen•nes soient réprimandé•es pour un engagement pacifique en faveur de la collectivité ! Fort d'une histoire marquée par le militantisme, le Canton du Jura est certainement en mesure, mieux que d'autres, de comprendre la valeur politique de l'engagement de ces militant•es du climat : les actes de militantisme, même s'ils sont parfois dérangeants, peuvent être légitimes et indispensables pour faire évoluer la société.

Face à la gravité de la situation climatique, face à des réactions politiques trop peu ambitieuses et trop lentes, face à des militant•es jurassien•nes du climat sanctionné•es par la justice, le groupe Vert•es et CS-POP souhaite interpeller le Gouvernement jurassien quant à sa position sur les questions suivantes.

1. L'état d'urgence climatique ayant été adopté par le législatif cantonal en 2019, le Gouvernement jurassien peut-il admettre, tout comme l'affirment les militant•es pacifiques du climat, que la gravité de la situation climatique n'est pas encore assez prise en considération par les pouvoirs publics ?
2. Le Gouvernement jurassien, fort de l'histoire cantonale, reconnaît-il la valeur politique de l'engagement des militant•es pacifiques du climat ?
3. Que propose le Gouvernement jurassien aux militant•es du climat pour qu'il-elles soient mieux entendu•es dans les processus institutionnels ?

Baptiste Laville (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Christelle Baconat (Verts)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)

- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Hanno Schmid (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Intervention déposée officiellement le 24 novembre 2021

Documents annexés

- Interpellation - Un Jura militant pour le climat.pdf



Un Jura militant pour le climat ?

Le Ministère public jurassien a condamné au mois d'octobre un militant jurassien d'Extinction Rebellion qui cherchait pacifiquement et de manière mesurée, par le blocage d'une route durant quelques minutes, à alerter la population jurassienne quant aux multiples dangers d'une inaction collective face au changement climatique. Plusieurs Jurassiennes et Jurassiens ont récemment été condamné·es par des tribunaux d'autres cantons pour des actions en tous points similaires. Bien que la justice ne se montre actuellement pas clémente avec ces lanceurs et lanceuses d'alerte, il semble particulièrement important de rappeler que le jugement de première instance du *Procès des activistes de Lausanne action climat* reconnaissait que la gravité du dérèglement climatique peut justifier des actes de désobéissance civile non-violente d'ampleur raisonnable. Bien que débouté par le Tribunal fédéral, ce jugement ainsi que de nombreux avis de scientifiques, prouvent que l'état de nécessité clamé par les militant·es du climat n'est pas infondé et qu'il pourrait bien être reconnu un jour ou l'autre.

Si la séparation des pouvoirs entre la justice et le monde politique doit être respectée, le Gouvernement jurassien, sans s'opposer aux décisions de justice, est certainement particulièrement sensible au fait que certain·es de ses citoyen·nes soient réprimandé·es pour un engagement pacifique en faveur de la collectivité ! Fort d'une histoire marquée par le militantisme, le Canton du Jura est certainement en mesure, mieux que d'autres, de comprendre la valeur politique de l'engagement de ces militant·es du climat : les actes de militantisme, même s'ils sont parfois dérangeants, peuvent être légitimes et indispensables pour faire évoluer la société.

Face à la gravité de la situation climatique, face à des réactions politiques trop peu ambitieuses et trop lentes, face à des militant·es jurassien·nes du climat sanctionné·es par la justice, le groupe Vert·es et CS-POP souhaite interpeller le Gouvernement jurassien quant à sa position sur les questions suivantes.

1. L'état d'urgence climatique ayant été adopté par le législatif cantonal en 2019, le Gouvernement jurassien peut-il admettre, tout comme l'affirment les militant·es pacifiques du climat, que la gravité de la situation climatique n'est pas encore assez prise en considération par les pouvoirs publics ?
2. Le Gouvernement jurassien, fort de l'histoire cantonale, reconnaît-il la valeur politique de l'engagement des militant·es pacifiques du climat ?
3. Que propose le Gouvernement jurassien aux militant·es du climat pour qu'il·elles soient mieux entendu·es dans les processus institutionnels ?

Delémont, le 24 novembre 2021

Groupe Vert·es et CS-POP
Baptiste Laville

Cosignataires en annexe

Cosignataires



Christelle Baconat



Philippe Bassin



Raphaël Breuleux



Sonia Burri-Schmassmann



Ivan Godat



Pauline Godat



Rémy Meury



Céline Robert-Charrue Linder



Magali Rohner



Christophe Schaffter



Tania Schindelholz



Hanno Schmid



Roberto Segalla